

DOSSIER DE PRESSE

Contact Presse : Germain Fournier
02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr
twitter.com/presseorleans
www.orleans-metropole.fr/espace-presse

À PARTIR DU
1^{ER} FÉV. 2021



ET
HOP!
TRI+SIMPLE

100%
DES EMBALLAGES
& DES PAPIERS
SE TRIENT !

www.goodby.fr

#touslesemballages #envrac #bienvidés #nonlavés



TOUTE L'INFO SUR
triermondechets.orleans-metropole.fr
ou au 02 38 56 90 00

www.orleans-metropole.fr
#OrleansMetropole



ORLÉANS
MÉTROPOLÉ

Bientôt avec l'extension des consignes de tri,

**TOUS LES EMBALLAGES
ET TOUS LES PAPIERS
POURRONT ÊTRE DÉPOSÉS
DANS LE BAC JAUNE.**

Le tri sera plus simple !



LE TRI SÉLECTIF DEVIENT PLUS SIMPLE À ORLÉANS MÉTROPOLE

Dès le 1^{er} février 2021, Orléans Métropole rendra le tri sélectif plus simple pour l'ensemble des habitants de ses 22 communes. Tous les emballages et papiers, sans exception, pourront désormais être déposés dans le bac de tri grâce à une modernisation du centre de tri d'Orléans Métropole situé à Saran ce qui permettra de trier plus largement tous ces nouveaux matériaux et donc de recycler davantage. L'environnement en sera d'autant mieux protégé et les ressources préservées.

MOINS DE QUESTIONS AU QUOTIDIEN

Bac vert ou jaune ? Dès le 1^{er} février, cette question appartiendra au passé pour l'ensemble des particuliers, professionnels et collectivités de la métropole. S'il s'agit d'un emballage, celui-ci doit être déposé dans le bac jaune (sauf le verre).

AUGMENTER LE RECYCLAGE ET RÉDUIRE LES ERREURS DE TRI

Actuellement, Orléans Métropole collecte en moyenne par habitant :

- 44 kg par an d'emballages (hors verre) et de papiers (dont 21 % sont des erreurs de tri).
- Objectif : collecter +6 kg soit 50 kg par habitant et par an.
- 36 kg d'emballages recyclables sont en moyenne encore présents et 9 kg de verre dans la poubelle verte des déchets ménagers résiduels. L'objectif est d'en transférer un maximum de la poubelle verte vers la poubelle jaune ou la colonne verre en faisant adhérer de nouveaux trieurs avec ce geste de tri plus simple.

UNE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI DE SARAN

Cette extension des consignes de tri a nécessité une modernisation en profondeur de l'Unité de Traitement des Ordures Ménagères de Saran. **Ces travaux, d'un montant de 14 millions d'euros** ont permis de nombreux ajustements avec notamment une **automatisation du tri beaucoup plus poussée** (plus de trieurs optiques, mise en place d'un robot de tri) la mise en place d'équipements permettant le tri des petits aluminium, la création d'une nouvelle cabine de tri et l'extension de la cabine existante, le renforcement du système de protection-détection incendie ou encore l'aménagement de nouvelles voiries. Concrètement ces travaux permettent la prise en compte des nouvelles consignes de tri effectives à compter du 1^{er} février et d'augmenter les capacités du centre de tri des collectes sélectives pour pouvoir trier l'ensemble des tonnages des membres du groupement (voir ci-après) soit 30 000 tonnes (rendement de 10 T/heure) correspondant à une augmentation de la capacité de 12 000 tonnes.

Ces travaux ont été possibles grâce à la mise en place du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC), coordonné par Orléans Métropole et qui compte parmi ses membres, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (cette collectivité apportait déjà ses déchets ménagers résiduels et ses collectes sélectives sur l'unité de traitement), le SICTOM de la région de Châteauneuf sur Loire, le SMICTOM de Sologne, le syndicat de Traitement Beauce Gatinais Valorisation, le SMIEEOM Val de Cher ou encore la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois.

Le démarrage du nouveau centre de tri interviendra le 1^{er} février 2021 avec la prise en charge des nouvelles consignes de tri d'Orléans Métropole. Progressivement, les autres collectivités apporteront leurs recyclables en fonction de la montée en charge du centre de tri et de leur choix par rapport au démarrage de leurs extensions. Au total, ce sont plus de 650 000 usagers qui seront, à terme concernés, par ce projet d'extension des consignes.

100% DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS SE TRIENT !

100% des emballages en carton et des papiers



100% des emballages
en plastique



NOUVEAU

TOUS LES EMBALLAGES



100% des emballages
en métal



NOUVEAU



ET CONCRÈTEMENT ÇA CHANGE QUOI CHEZ MOI ?

C'EST UN **EMBALLAGE** ? BAC JAUNE !
QU'IL SOIT EN PLASTIQUE,
EN PAPIER, EN CARTON, EN MÉTAL,
IL VA DANS LE BAC DE TRI
OU LA COLONNE JAUNE.

Inutile de le laver, il suffit de **bien le vider**.

Il se dépose **en vrac, sans l'imbriquer**.

Les bouteilles, cartonnets et briques alimentaires
peuvent être **aplaties dans le sens de la longueur**.

Seuls les **emballages en verre** sont à déposer dans la colonne dédiée installée
dans votre quartier.

Pour rappel, les bacs doivent être sortis la veille au soir pour les collectes du matin
et avant 12h pour les collectes de l'après-midi.

Les habitants qui constatent que leur bac est trop petit peuvent en demander
un plus grand en remplissant le formulaire prévu à cet effet sur le site Internet
d'Orléans Métropole : **www.oreans-metropole.fr**, rubrique « déchets / nos
démarches ». Un bac plus adapté à leurs besoins leur sera livré gratuitement.



... prêts à entrer dans la fabrication de nouveaux produits.

NOUVEAUX EMBALLAGES

Bouteilles, flacons de lessive, produits d'entretien...

PRODUITS FABRIQUÉS

Tubes, arrosoirs, pièces automobiles, fibre de rembourrage, pulls polaires...

QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS ?

exemple pour le plastique :

1

Nous trions tous les emballages...



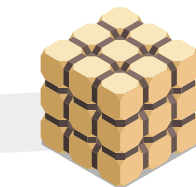
2

Ils sont collectés et déposés au centre de tri



3

Le centre de tri regroupe les emballages par matériau et les compacte en balles pour faciliter leur stockage puis leur transport

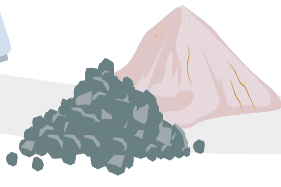


4

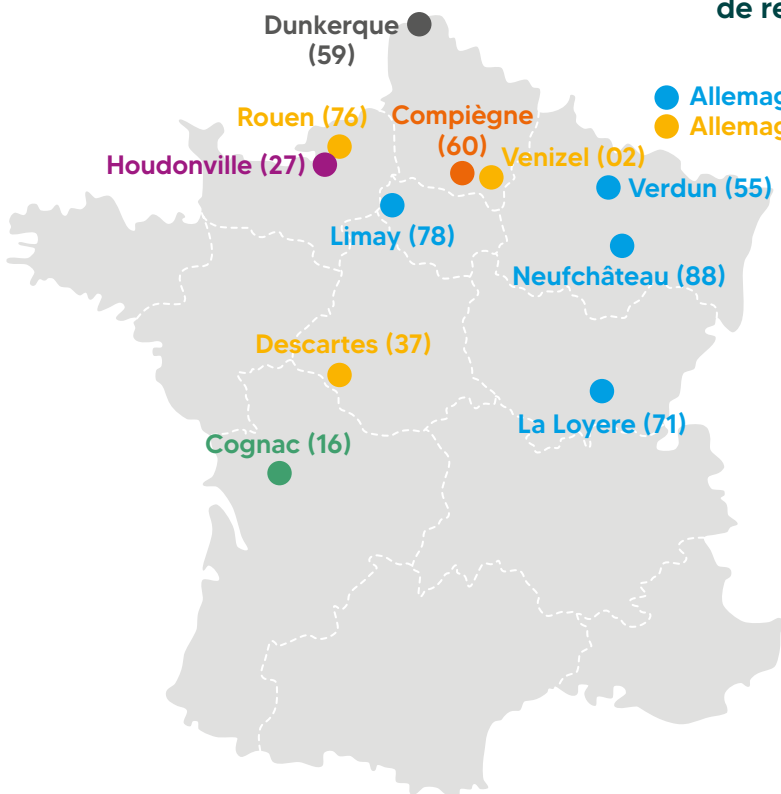
Les balles de plastique sont acheminées vers leur usine de recyclage

5

Ces nouvelles matières transformées sont ensuite :
réduites en paillettes
transformées en granulés



6



Carte des filières de recyclage en 2018

- Plastiques
- Verre
- Papiers et cartons
- Aluminium
- Acier
- Briques alimentaires

● Espagne

Faut-il laver les emballages avant de les trier ?

NON

Le process de recyclage intègre des étapes de lavage, qui est réalisé à haute température

selon les matières, ce qui permet d'ôter tous résidus organiques.

Faut-il déposer les emballages en vrac dans le bac de tri ?

OUI

Il faut les déposer en vrac, sans sac et non imbriqués. Emboîter les emballages rend le recyclage

impossible car le centre de tri ne pourra pas identifier la matière de chaque emballage et ils seront considérés comme une erreur de tri.

Tous les objets en plastique se déposent dans le bac/sac jaune.

NON

La simplification du geste de tri concerne uniquement les emballages.

Les objets en plastique hors d'usage, comme les jouets par exemple, qui ne sont pas des emballages, sont à apporter en déchetterie.

Est-ce utile de trier puisque tout est vidé dans le même camion ?

OUI

Il est utile de trier car un même camion ne collecte qu'un type de déchets.

Toutefois en cas de tri de très mauvaise qualité, le recyclage devient impossible.

IDÉES REÇUES

Le tri ne sert à rien puisque tout se retrouve au même endroit.

FAUX

Les emballages et le papier triés sont vendus à des filières de valorisation qui

transforment la matière en nouvelles ressources. Les ordures ménagères sont incinérées à l'unité de valorisation énergétique de Saran.

Est-ce vrai que tous les emballages partent en Asie ?

FAUX

Plus de 99 % des déchets français collectés sont valorisés en France

et en Europe ; seulement 1% dans le reste du monde.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

VRAI

Il est important de réduire nos déchets et d'éviter l'utilisation

de produits dangereux. En faisant nos courses, pensons à acheter malin pour adapter notre consommation : limitons l'achat d'emballages et l'utilisation des sacs en plastique ; privilégions l'achat à la coupe et l'utilisation de contenants réutilisables.

ET POUR LE TRI DES AUTRES DÉCHETS ?

LE VERRE

Ne le jetez pas dans le bac de tri mais dans les colonnes de recyclage du verre



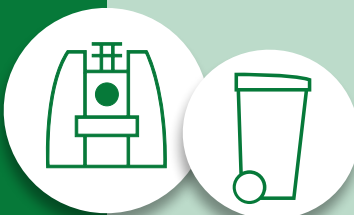
LES DÉCHETS COMPOSTABLES

Si vous ne compostez pas, jetez-les avec les déchets ménagers



LES DÉCHETS MÉNAGERS

Dans des sacs bien fermés



LES TEXTILES, CHAUSSURES, MAROQUINERIE

Usés ou en bon état dans les bornes textiles



EN DÉCHETTERIES ET VÉGÉ'TRIS



Le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, retrouvez au verso de précieux conseils !

Un doute sur un déchet ? Rendez-vous sur www.triermondechets.orsans-metropole.fr



JE RÉDUIS MES DÉCHETS !

Leur
réduction
n'est plus
une option

**#1 Je lutte
contre le gaspillage
alimentaire.**

.....

#2 Je composte mes déchets
de cuisine et de jardin.

.....

#3 Je prolonge la vie de mes objets :
j'entretiens et je répare, je donne, troque,
vends les objets qui ne me servent plus
mais qui sont encore en bon état.

.....

**#4 Je choisis des produits solides,
éco-conçus, durables et réparables.**

.....

**#5 Je choisis des produits
pas ou peu emballés.**
(vrac, grand conditionnement, à la coupe).

.....

#6 Je colle un autocollant STOP PUB
sur ma boîte aux lettres,
je consulte la publicité en ligne.



UNE EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI EN PARTENARIAT AVEC CITEO



Citeo, l'entreprise à mission chargée de la réduction de l'impact environnemental des emballages et papiers ménagers a lancé un appel à candidatures à toutes les collectivités locales souhaitant déployer l'extension des consignes de tri des emballages en plastique sur toute ou partie de leur territoire.

Les territoires lauréats, dont Orléans Métropole fait partie, sont accompagnés par un soutien renforcé de Citeo pour financer les moyens de collecte et de recyclage, et la communication faite auprès des habitants. Orléans Métropole s'est donc portée candidate pour généraliser l'extension des consignes de tri des emballages en plastique sur tout son territoire dès le 1^{er} février 2021 afin de simplifier le geste de tri et offrir une solution de valorisation à tous les emballages.



UNE QUESTION SUR LA COLLECTE OU LE TRI DE VOS DÉCHETS ?

<https://triermondechets.orleans-metropole.fr/>



Contact presse : Germain Fournier
02 38 79 29 98 / 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr
twitter.com/presseorleans
www.orleans-metropole.fr/espace-presse

www.goodby.fr

#touslesemballages #envrac #bienvidés #nonlavés

#OrleansMetropole



CITEO

ORLÉANS
MÉTROPOLE